

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 6 mars 2017 à 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin, Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge, tous membres du conseil,

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 20 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

17-03-061

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : approbation des textes du mois de février 2017 et suivi;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de février 2017;
6. Dépôt des états financiers non vérifiés au 28 février 2017;
7. Avis de motion : projet de règlement numéro 203-17, amendement le règlement numéro 145-13, relatif aux responsabilités des propriétaires assujettis au règlement imposant les compteurs d'eau;
8. Avis de motion : projet de règlement numéro 206-17, amendement le règlement numéro 33-04, concernant les branchements à l'égout afin d'obliger l'installation d'une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par un service d'égout municipal;
9. Avis de motion : projet de règlement numéro 204-17, amendement le règlement de zonage numéro 69-07, en vue d'y ajouter les zones CONS 5 et CONS 6 à même une partie des zones I 1 et MC 2;
10. Projet de règlement numéro 204-17, amendement le règlement de zonage numéro 69-07, en vue d'y ajouter les zones CONS5 et CONS6 à même une partie des zones I1 et MC2 : adoption du premier projet;
11. Projet de règlement numéro 204-17, amendement le règlement de zonage numéro 69-07, en vue d'y ajouter les zones CONS5 et CONS6 à même une partie des zones I1 et MC2 : fixation de l'assemblée publique de consultation;
12. Adoption du règlement d'emprunt numéro 205-17 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux de mise à niveau du centre sportif Mariette et Joseph Faucher;
13. Règlement d'emprunt numéro 205-17 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux de mise à niveau du centre sportif Mariette et Joseph Faucher : accès au registre référendaire des personnes habiles à voter;
14. Règlement d'emprunt numéro 201-16 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux d'infrastructures, par la construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur : dépôt du certificat d'admissibilité des personnes habiles à voter;

15. Adhésion de la municipalité d'Adstock à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;
16. Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque en matière de protection incendie;
17. Attribution de notre portefeuille d'assurances générales à la Mutuelle des municipalités du Québec;
18. Événement « Igloofest » : autorisation et prolongation de la période d'émission du bruit prescrit en vertu de l'article 5 du règlement 2015-RM-SQ-5;
19. Événement soulignant le 30<sup>e</sup> anniversaire du Parc national de Frontenac : participation à la promotion;
20. Comité des loisirs Saint-Daniel, levée de fonds : autorisation d'achat de cartes de souper;
21. Projet d'exposition de photographies et publication d'un calendrier municipal : autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière au fonds culturel de la MRC des Appalaches;
22. Prix du Patrimoine : autorisation de dépôt et de signature de la candidature de la municipalité d'Adstock;
23. Projet de spectacles musicaux pendant la saison estivale : autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière au fonds culturel de la MRC des Appalaches;
24. Projet de création d'activités intergénérationnelles : autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière au fonds culturel de la MRC des Appalaches;
25. Projet de stabilisation de la rive sud de la rivière Muskrat au lac Bolduc : autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière au programme de subvention – amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches;
26. Fourniture d'ÉpiPen : mandat et identification des endroits disponibles;
27. Projet de regroupement des services incendie Adstock – East Broughton/Sacré-Cœur-de-Jésus : adoption du principe de partage des coûts;
28. Promotion de la municipalité : mandat à Mag2000 et autorisation de dépenses;
29. Transport adapté de la région de Thetford inc. : délégation à l'assemblée générale annuelle;
30. Recommandation d'embauche de Kevin Grondin à titre de pompier volontaire;
31. Recommandation d'embauche de Luc Denis ing. à titre de consultant : projets spéciaux;
32. Déploiement du gaz naturel sur les territoires de la région : appui aux démarches et mandat;
33. Projet d'installation d'une tour de télécommunication : mandat d'honoraires professionnels en matière d'ingénierie;
34. Fourniture et installation de tours de télécommunication : autorisation d'appel d'offres public;
35. Dossier Jacques Lessard – Sonya Néron : approbation des modalités de transfert de titre de propriété, mandat au notaire et autorisation de signature des documents;
36. Dossier Roberto Primatel – Suzanne Legault : déclaration de propriété, acquisition de l'assiette de la voie publique existante sur le lot 6 066 805, cadastre du Québec en vertu des articles 73 et 74 de la LCM : approbation de la description technique déposée et vidimée par l'arpenteur-géomètre et publication des avis;

37. Affaires diverses :
  - 37.1 Appui à Quad-Amiante dans leurs démarches auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en vue d'obtenir la permission d'utiliser la voie ferrée construite sur le territoire de la municipalité;
  - 37.2 Mise à niveau du centre sportif Mariette et Joseph Faucher : mandat d'honoraires professionnels à un architecte;
38. Correspondance et rapports;
39. Période de questions;
40. Levée de la séance.

Suite aux ajouts inscrits au point «Affaires diverses»,  
Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-062

### **PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS DE FÉVRIER 2017**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois de février 2017 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-063

### **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 771 172.71 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 28 FÉVRIER 2017**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers non vérifiés au 28 février 2017 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir les explications.

**AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 203-17, AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 145-13, RELATIF AUX RESPONSABILITÉS DES PROPRIÉTAIRES ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT IMPOSANT LES COMPTEURS D'EAU**

**MOTION**

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 203-17, amendant le règlement numéro 145-13 lequel décrète l'installation de compteurs sur les entrées d'eau de tous les bâtiments, immeubles, résidences, industries, commerces, institutions ou autres utilisant l'eau provenant du réseau d'aqueduc public du secteur Saint-Méthode. Ce règlement modifiera certaines dispositions concernant les responsabilités du propriétaire.

**AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 206-17, AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 33-04, CONCERNANT LES BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT AFIN D'OBLIGER L'INSTALLATION D'UNE SOUPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR UN SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL**

**MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Quirion qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 206-17, amendant le règlement numéro 33-04 concernant les branchements à l'égout. Ce règlement sera modifié afin d'obliger l'installation d'une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à tout immeuble desservi par un service d'égout municipal.

**AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 204-17, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07, EN VUE D'Y AJOUTER LES ZONES CONS5 ET CONS6 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES I1 ET MC2**

**MOTION**

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 204-17, amendant le règlement de zonage numéro 69-07. Ce règlement sera modifié afin de créer deux secteurs de zone conservation à même une partie des secteurs de zone I1 et MC2.

**17-03-064 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 204-17, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07, EN VUE D'Y AJOUTER LES ZONES CONS5 ET CONS6 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES I1 ET MC2 : ADOPTION DU PREMIER PROJET**

**ATTENDU** que le règlement de zonage de la municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** que la municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage et d'y ajouter des dispositions prévues à l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock a procédé au développement de son parc industriel dans le secteur Saint-Méthode et que certaines zones humides ont été affectées par les travaux;

**ATTENDU** que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige des mesures compensatoires et certains engagements en regard des zones humides affectées;

**ATTENDU** que la municipalité s'est engagée, par la résolution portant le numéro 16-10-298, à modifier son règlement de zonage par la création de zones de conservation afin de compenser les zones humides affectées;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2017;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée des modifications proposées au règlement d'amendement numéro 204-17;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu que le projet de règlement numéro 204-17, amendement le règlement de zonage numéro 69-07, en vue d'y ajouter les zones CONS5 et CONS6 à même une partie des zones I1 et MC2, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-065

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 204-17, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07, EN VUE D'Y AJOUTER LES ZONES CONS5 ET CONS6 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES I1 ET MC2 : FIXATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

En vertu des articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de fixer l'assemblée publique de consultation du projet de règlement numéro 204-17, amendement le règlement de zonage numéro 69-07, au mercredi, le 12 avril 2017 à 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann.

Durant cette assemblée publique, madame Stéphanie B.-Gaulin, titulaire des dossiers d'urbanisme et personne désignée pour présider l'assemblée de consultation, expliquera les modalités contenues à ce projet de règlement et entendra les personnes ou organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-066

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 205-17 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU CENTRE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock met à niveau le centre sportif Mariette et Joseph Faucher;

**ATTENDU** qu'un montant de 1 195 917 \$, incluant les frais incidents, les imprévus, les taxes nettes applicables, les frais de financement temporaire et les frais d'émission est nécessaire pour mener à terme le projet;

**ATTENDU** qu'un montant de 500 000 \$ est versé par le programme PIC-150;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt à la hauteur de 695 591 \$ pour en acquitter le coût;

**ATTENDU** qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Nelson Turgeon lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 6 février 2017;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du projet de règlement;

**ATTENDU** que ceux-ci déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** les explications rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement numéro 205-17;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu que le règlement d'emprunt numéro 205-17 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux de mise à niveau du centre sportif Mariette et Joseph Faucher, soit adopté. (Voir le livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-067

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 205-17 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU CENTRE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER : ACCÈS AU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE DES PERSONNES HABILÉES À VOTER**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu que le règlement portant le numéro 205-17 concernant un emprunt aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux de mise à niveau du centre sportif Mariette et Joseph Faucher soit soumis aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité pour qu'elles puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 560 de la «*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*».

Lesdites personnes habiles à voter sur le règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le lundi, 13 mars 2017 au bureau de la municipalité d'Adstock, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-068

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 201-16 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, PAR LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AMENÉE ET LE REMPLACEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR LES USAGERS DU LAC JOLICOEUR : DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Je, Jean-Rock Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office ce qui suit :

Le registre tenu, en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement d'emprunt numéro 201-16, a été accessible de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017 au bureau de la municipalité, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, à Adstock.

Le nombre de personnes habiles à voter, établi en vertu du dernier alinéa de l'article 553 de la «*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*», est de 111.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 22.

Suite à cette procédure d'enregistrement, aucune personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du bassin de taxation du secteur desservi par le réseau d'aqueduc des usagers du Lac Jolicoeur n'a apposé sa signature dans le registre ouvert à cette fin en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire.

Comme le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 22 et que ce nombre n'a pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu que le certificat du directeur général/secrétaire-trésorier, suite à la période d'accessibilité au registre pour l'approbation du règlement numéro 201-16 par les personnes habiles à voter, soit adopté tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de cette municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-069

**ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK À TITRE DE MEMBRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer La Mutuelle des municipalités du Québec;

**ATTENDU** que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres sociétaires et leurs organismes mandataires;

**ATTENDU** que la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours du marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu ce qui suit :

- QUE** la municipalité devienne membre sociétaire de La Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de traiter ses affaires d'assurance avec cette Mutuelle;
- QUE** la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;
- QUE** la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution de la Mutuelle;
- QUE** la municipalité contracte ses assurances avec La Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 21 février 2017 sous le numéro 467445;
- QUE** le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-070

**DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN MATIÈRE DE  
PROTECTION INCENDIE**

- ATTENDU** que le ministre de la Sécurité publique a délivré, à la MRC des Appalaches, une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 28 octobre 2010;
- ATTENDU** qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 12 janvier 2011 par la MRC des Appalaches et est entré en vigueur le 26 janvier 2011;
- ATTENDU** que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;
- ATTENDU** que la Mutuelle des municipalités du Québec, qui assure les risques de la municipalité d'Adstock, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu que la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs annuels prévus dans le plan quinquennal du schéma de couverture de risques incendie attesté le 28 octobre 2010.

Il est également résolu que la municipalité demande à la Mutuelle des municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder, à la municipalité d'Adstock, une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu) à titre de membre sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-071

**ATTRIBUTION DE NOTRE PORTEFEUILLE D'ASSURANCES GÉNÉRALES À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**ATTENDU** le démembrement du regroupement des municipalités de la MRC des Appalaches en matière d'assurance responsabilité;

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock a adhéré à la Mutuelle des municipalités du Québec;

**ATTENDU** la proposition d'assurance responsabilité portant le numéro 467445 datée du 21 février 2017;

**ATTENDU** le statut conféré à la MMQ en matière d'appel d'offres;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général en ce qui concerne l'instance à confier notre portefeuille d'assurances responsabilité pour 2017-2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'entériner la recommandation présentée par le directeur général et d'octroyer, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 28 février 2018, notre portefeuille d'assurances responsabilité à la Mutuelle des municipalités du Québec. Conformément à la proposition 467445 datée du 21 février 2017, le montant de la souscription s'élève à 50 805 \$, toutes taxes applicables en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-072

**ÉVÉNEMENT «IGLOOFEST» : AUTORISATION ET PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ÉMISSION DE BRUIT PRESCRIT EN VERTU DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 2015-RM-SQ-5**

La direction de l'O.T.J. Saint-Méthode, en vertu d'une communication écrite datée du 21 février 2017, s'adresse à la municipalité d'Adstock afin d'obtenir une autorisation à tenir l'événement festif «Igloofest» au Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher le 11 mars prochain et recherche également l'accord de la municipalité en vue de prolonger la période d'émission de bruit dans le cadre de cet événement.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'O.T.J. Saint-Méthode à tenir l'événement «Igloofest» le 11 mars prochain au Complexe Mariette et Joseph Faucher;
- de surseoir à l'application de l'article 5 du règlement numéro 2015-RM-SQ-5 applicable par la Sûreté du Québec;
- d'informer la Sûreté du Québec de cette décision.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-073

**ÉVÉNEMENT SOULIGNANT LE 30<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU PARC NATIONAL DE FRONTENAC : PARTICIPATION À LA PROMOTION**

Le Parc national de Frontenac s'adresse au conseil municipal en vue de conclure un partenariat visant la mise en place de la promotion «30 ans/30 \$». La contribution municipale servira essentiellement à diminuer le tarif d'accès aux installations du parc pour les contribuables de la municipalité d'Adstock.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'adhérer, à titre de partenaire, à la promotion «30 ans/30 \$» mise en place par la direction du Parc national de Frontenac et d'y participer financièrement jusqu'à un montant maximal de 1 500 \$. L'effort monétaire s'adresse uniquement aux contribuables de la municipalité. Celui-ci se traduira par une diminution du coût d'accès aux installations du Parc national de Frontenac.

Il est également résolu de financer cette dépense à même le budget 2017 consenti pour le fonds stratégique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-074

**COMITÉ DES LOISIRS SAINT-DANIEL, LEVÉE DE FONDS : AUTORISATION D'ACHAT DE CARTES DE SOUPER**

Comme à chaque année, le Comité des loisirs et de terrain de jeux Saint-Daniel procède à son souper annuel de financement et invite la municipalité à y participer.

Afin que la municipalité d'Adstock soit représentée,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de se procurer six (6) cartes de souper au prix unitaire de 20 \$ chacune pour assister au souper annuel de financement du Comité des loisirs et de terrain de jeux Saint-Daniel qui se tiendra le samedi, 15 avril 2017 au sous-sol de l'Église du secteur Saint-Daniel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-075

**PROJET D'EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES ET PUBLICATION D'UN CALENDRIER MUNICIPAL : AUTORISATION DE DÉPÔT ET DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS CULTUREL DE LA MRC DES APPALACHES**

Le projet, évalué à 4 500 \$, consiste à mettre en valeur le territoire d'Adstock, ses différentes communautés, ses paysages, ses panoramas, ses bâtiments et ses activités dans une exposition de photos. En s'associant au Club de photographes, la municipalité d'Adstock souhaite offrir une plateforme en plein air aux nombreux photographes amateurs de la région et valoriser leur travail dans le cadre d'expositions itinérantes et en publiant les meilleurs clichés dans le calendrier municipal. Afin de réaliser le projet, la municipalité d'Adstock souhaite déposer une demande d'aide financière dans le programme «Fonds culturel de la MRC des Appalaches».

Dans ce contexte,  
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme  
«Fonds culturel de la MRC des Appalaches» pour la réalisation du projet intitulé  
«Exposition de photographies et publication d'un calendrier municipal».

Il est également résolu que monsieur Jérôme Grondin, directeur du service de  
l'urbanisme et des communications, soit autorisé à déposer et à signer, pour et au  
nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la  
bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-076

**PRIX DU PATRIMOINE : AUTORISATION DE DÉPÔT ET DE SIGNATURE DE  
LA CANDIDATURE DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK**

**ATTENDU** l'édition 2017 du concours «Le Prix du Patrimoine» de la MRC des  
Appalaches;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire soumettre le cahier de candidature de la  
municipalité d'Adstock dans la catégorie « Interprétation et diffusion»  
pour l'ensemble de son oeuvre;

**ATTENDU** qu'au cours des dernières années, par ses actions concrètes, la  
municipalité d'Adstock a grandement contribué à la mise en valeur du  
patrimoine sur son territoire sous diverses formes;

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'autoriser, dans la catégorie «Interprétation et diffusion», le dépôt de la  
candidature de la municipalité d'Adstock dans le cadre de l'édition 2017 des Prix du  
Patrimoine de la MRC des Appalaches.

Il est également résolu d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la  
Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne marche du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-077

**PROJET DE SPECTACLES MUSICAUX PENDANT LA SAISON ESTIVALE :  
AUTORISATION DE DÉPÔT ET DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE AU FONDS CULTUREL DE LA MRC DES APPALACHES**

Le projet, évalué à 2 680 \$, consiste à organiser quatre (4) spectacles musicaux  
avec les artistes de la région sur chaque perron d'église de la municipalité ainsi  
qu'au chalet des loisirs à Sainte-Anne-du-Lac. Le projet permettra l'organisation  
d'un spectacle dans chaque secteur. Afin de réaliser le projet, la municipalité  
d'Adstock souhaite déposer une demande d'aide financière dans le programme  
«Fonds culturel de la MRC des Appalaches».

Dans ce contexte,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme  
«Fonds culturel de la MRC des Appalaches» pour la réalisation du projet intitulé  
«Spectacles musicaux pendant la saison estivale».

Il est également résolu que monsieur Justin Lessard Nadeau, coordonnateur du service des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires, soit autorisé à déposer et à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-078

**PROJET DE CRÉATION D'ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES :  
AUTORISATION DE DÉPÔT ET DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE AU FONDS CULTUREL DE LA MRC DES APPALACHES**

Le projet, évalué à 1 176.25 \$, consiste à créer des activités culturelles intergénérationnelles pour les citoyens d'Adstock. L'objectif de ce projet est de proposer des activités de cuisine, de peinture et de tricot tout en favorisant le lien entre les différentes générations. Afin de réaliser le projet, la municipalité d'Adstock souhaite déposer une demande d'aide financière dans le programme «Fonds culturel de la MRC des Appalaches».

Dans ce contexte,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme «Fonds culturel de la MRC des Appalaches» pour la réalisation du projet intitulé «Création d'activités intergénérationnelles».

Il est également résolu que monsieur Justin Lessard Nadeau, coordonnateur du service des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires, soit autorisé à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-079

**PROJET DE STABILISATION DE LA RIVE SUD MUSKRAT AU LAC BOLDOC :  
AUTORISATION DE DÉPÔT ET DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SUBVENTION – AMÉLIORATION DES  
COURS D'EAU DE LA MRC DES APPALACHES**

Le projet, évalué à 21 260 \$, vise la stabilisation d'une rive de la rivière Muskrat qui présente des signes d'érosion. L'objectif du projet est de diminuer au maximum l'apport de sédiments vers le lac afin de freiner l'érosion. Afin de réaliser le projet, la municipalité d'Adstock, conjointement avec l'Association des propriétaires riverains du lac Bolduc, souhaite déposer une demande d'aide financière au «Programme de subvention – Amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches».

Dans ce contexte,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme «Programme de subvention – Amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches» pour la réalisation du projet intitulé «Stabilisation de la rive sud de la rivière Muskrat au lac Bolduc».

Il est également résolu que monsieur Jérôme Grondin, directeur du Service de l'urbanisme et des communications, soit autorisé à déposer et à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-080

**FOURNITURE D'ÉPIPEN : IDENTIFICATION DES ENDROITS DISPONIBLES**

**ATTENDU** que certains secteurs achalandés de la municipalité sont éloignés d'un centre de service de santé;

**ATTENDU** que la couverture cellulaire n'est pas optimale sur l'ensemble du territoire;

**ATTENDU** qu'en situation d'urgence, l'éloignement des services et la couverture cellulaire déficiente pourraient être fatals;

**ATTENDU** que la municipalité désire mettre en place, à titre de projet-pilote pour une (1) année en partenariat avec la pharmacie Gagnon et Duval, en donnant accès à des doses d'ÉpiPen à des endroits ciblés;

**ATTENDU** que la pharmacie Gagnon et Duval accepte de prendre en charge la responsabilité de ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- de mettre en place pour une (1) année le projet-pilote de fourniture d'Épipen et d'en assumer tous les coûts, lesquels sont évalués à quelque 200 \$;
- de confier l'administration de ce projet à la pharmacie Gagnon et Duval;
- de rendre ce produit disponible :
  - à l'épicerie sise sur la rue Principale Est, secteur Saint-Méthode
  - au chalet de la station touristique du mont Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-081

**PROJET DE REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIE ADSTOCK – EAST BROUGHTON/SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS : ADOPTION DU PRINCIPE DE PARTAGE DES COÛTS**

**ATTENDU** les démarches actuellement en cours en vue de procéder à un regroupement des services incendie tripartite, c'est-à-dire d'Adstock, d'East Broughton et de Sacré-Cœur-de-Jésus. Cependant, ce regroupement pourrait être quadripartite étant donné des démarches effectuées auprès du service incendie de Sainte-Clotilde;

**ATTENDU** que le projet de regroupement porte sur deux (2) aspects, soit le partage des coûts concernant les immobilisations de l'équipement roulant et le partage des coûts d'opération du service;

**ATTENDU** que des propositions sont actuellement à l'étude dans chacun des conseils municipaux à l'effet de partager à parts égales (1/3, 1/3, 1/3) les immobilisations d'équipements roulants et de poursuivre les démarches en vue de convenir d'une entente intermunicipale de partage des budgets d'opération des services incendie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de confirmer notre accord au principe actuellement en développement d'un tel partage des coûts sur la base des informations présentées.

Il est également résolu d'autoriser Pascal Binet, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock le document présentant l'accord de principe sur le partage des coûts des immobilisations de l'équipement roulant et des opérations du service.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-082

**PROMOTION DE LA MUNICIPALITÉ : MANDAT À MAG2000 ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** que le magazine Mag2000 a pris le relais de l'Office de tourisme de la région de Thetford en terme de promotion de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite promouvoir, à l'échelle régionale, les attraits touristiques et les avantages à vivre à Adstock;

**ATTENDU** la proposition du magazine Mag2000 datée du 16 février 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de retenir la proposition du magazine Mag2000 datée du 16 février 2017 et de confirmer que la municipalité d'Adstock accepte de déboursier la somme de 2 796 \$ taxes en sus pour la production d'un encart (6 ou 8 pages) et l'achat de 2 demi-pages dans la section Tourisme, soit l'une dans l'édition été – automne et l'autre dans l'édition hiver – printemps.

Il est également résolu de puiser cette somme au poste budgétaire 02 62900 345. Ce poste budgétaire est spécifiquement attribué à des activités moussant l'image et faisant la promotion de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-083

**TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC. : DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de déléguer la conseillère Nicole Champagne à assister et à représenter le conseil municipal d'Adstock lors de l'assemblée générale annuelle des municipalités participantes au service de Transport adapté de la région de Thetford Inc.. Cette assemblée générale est convoquée pour le 30 mars 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-084

**RECOMMANDATION D'EMBAUCHE DE KEVIN GRONDIN À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE**

**ATTENDU** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la brigade incendie d'Adstock couvre l'ensemble du territoire de la municipalité en matière de sécurité incendie et, qu'à cet effet, il y a lieu d'augmenter le nombre d'effectifs à la lutte contre l'incendie;

**ATTENDU** que monsieur Kevin Grondin, pompier ayant suivi l'ensemble de la formation pour agir à titre de pompier volontaire, dépose sa candidature afin de devenir membre de la brigade incendie du secteur Saint-Méthode;

**ATTENDU** que monsieur Daniel Couture, chef pompier, recommande aux membres du conseil municipal de procéder à son embauche à titre de pompier volontaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'entériner la recommandation de monsieur Daniel Couture, chef pompier et d'embaucher monsieur Kevin Grondin à titre de pompier volontaire de la brigade incendie d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-085

**RECOMMANDATION D'EMBAUCHE DE LUC DENIS ING. À TITRE DE CONSULTANT : PROJETS SPÉCIAUX**

**ATTENDU** les nombreux projets en cours et les délais impartis et obligatoires pour le respect de plusieurs subventions;

**ATTENDU** le projet de construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'assigner une ressource supplémentaire requérant une spécialisation en génie civil et génie des eaux;

**ATTENDU** que monsieur Luc Denis, ing. a satisfait aux exigences au terme du processus de recrutement et accepte le travail proposé;

**ATTENDU** que monsieur Martin Dufour, directeur de l'ingénierie et des travaux publics, recommande aux membres du conseil municipal de procéder à son embauche à titre de consultant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'entériner la recommandation de monsieur Martin Dufour, directeur de l'ingénierie et des travaux publics et d'embaucher monsieur Luc Denis, ing. à titre de consultant au soutien du département des travaux publics pour une période d'environ treize (13) semaines et de rémunérer celui-ci au montant forfaitaire de 8 840 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-086

**DÉPLOIEMENT DU GAZ NATUREL SUR LES TERRITOIRES DE LA RÉGION : APPUI AUX DÉMARCHES ET MANDAT**

**ATTENDU** l'importance du projet de gaz naturel pour l'ensemble de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** que les différents intervenants régionaux ont déjà identifié le gaz naturel comme priorité;

**ATTENDU** que les différentes industries concernées appuient sans réserve le projet d'implantation du gaz naturel;

**ATTENDU** les démarches entreprises et les dépenses déjà engagées par la MRC des Appalaches en vue de l'implantation du gaz naturel;

**ATTENDU** la demande déposée conjointement par la municipalité d'Adstock et la municipalité de Sainte-Clotilde auprès de Développement économique Canada pour réaliser le projet de gaz naturel;

**ATTENDU** l'importance du gaz naturel pour le maintien et la création d'emplois dans la région de Thetford;

**ATTENDU** les craintes fondées à l'effet que les sommes prévues par le gouvernement provincial pour l'implantation du gaz naturel ne seront plus disponibles après le mois de mars;

**ATTENDU** que la compétence de développement économique régionale est dévolue à la Société de développement économique de la région de Thetford par la MRC des Appalaches;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu de demander, à la SDE de la région de Thetford, de recommander dès maintenant le projet du gaz naturel auprès de Développement Économique Canada.

Il est également résolu de mandater Monsieur le Maire Pascal Binet à entreprendre toutes les démarches et engager toutes les actions nécessaires pour faire avancer ce projet, lequel est vital pour la région.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-087

**PROJET D'INSTALLATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION :  
MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE**

**ATTENDU** que le projet de consolidation du parc industriel présentée à Développement Économique Canada dans le cadre du programme «Diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile» comprenait, notamment, l'installation d'une tour de télécommunication;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'accorder un mandat d'honoraires professionnels en matière d'ingénierie pour la réalisation de certaines études en vue de produire des plans et devis afin de procéder à un appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc industriel du secteur Saint-Méthode;

**ATTENDU** l'offre de services professionnels datée du 1<sup>er</sup> mars 2017 présentée par la firme «Medesa Itée»;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu de confier, à la firme «Medesa Itée», conformément à leur proposition datée du 1<sup>er</sup> mars 2017, un mandat d'honoraires professionnels pour la conception des plans et devis et la gestion de l'appel d'offres concernant l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc industriel du secteur Saint-Méthode. Le montant du mandat accordé s'élève à 16 268 \$, taxes applicables incluses, telle leur proposition.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-088

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION :  
AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC**

Le conseil municipal se penche sur un devis concernant la fourniture et l'installation d'une tour de télécommunication devant être installée dans le parc industriel du secteur Saint-Méthode.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder, selon les règles légalement observées, à un appel d'offres public, publié dans un système électronique d'appel d'offres ainsi que dans le journal local en vue de recevoir des propositions pour la fourniture et l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc industriel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-089

**DOSSIER JACQUES LESSARD – SONYA NÉRON : APPROBATION DES  
MODALITÉS DE TRANSFERT DE TITRE DE PROPRIÉTÉ, MANDAT AU  
NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock et le couple Jacques Lessard – Sonya Néron se sont entendus sur les modalités de transferts mutuels d'assiettes de chemin constituant le chemin J.-E.-Fortin;

**ATTENDU** le rapport d'expertise portant le numéro 1244-919 daté du 4 novembre 2013 préparé par Lanthier, Gagné, expert évaluateurs en immeuble traite de la valeur attribuée aux terrains à céder;

**ATTENDU** que les lots 5 932 971, 5 136 393, 5 932 973, 5 932 974 et 6 016 120 sont mis en cause;

**ATTENDU** que pour procéder au transfert de propriété, il y a lieu de confier à un notaire le mandat de préparer les actes légaux et d'en autoriser les signatures;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu ce qui suit :

- d'accepter les modalités de transfert intervenues le 24 février 2017 entre la municipalité d'Adstock et le couple Jacques Lessard – Sonya Néron, à savoir :
  - la municipalité d'Adstock cède, au couple Lessard – Néron, le lot 5 932 971;
  - le couple Lessard – Néron cède, à la municipalité d'Adstock pour un montant de 12 709 \$, c'est-à-dire l'indemnité présentée par l'évaluateur expert Lanthier, Gagné dans son rapport du 4 novembre 2013, les lots 5 136 393, 5 932 973, 5 932 974 et 6 016 120;
  - de partager à parts égales les frais d'honoraires professionnels;
  - de comptabiliser, à titre de compte à payer pour la municipalité, la somme résultant de la soustraction des honoraires partagés à parts égales du montant de 12 709 \$;
  - d'utiliser cette somme au fil des années pour acquitter les taxes municipales des cessionnaires;

- de confier à Me Renald Thivierge, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;
- d'autoriser le maire et directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-090

**DOSSIER ROBERTO PRIMATEL – SUZANNE LEGAULT : DÉCLARATION DE PROPRIÉTÉ, ACQUISITION DE L'ASSIETTE DE LA VOIE PUBLIQUE EXISTANTE SUR UNE PARTIE DU LOT 5 448 791, CADASTRE DU QUÉBEC EN VERTU DES ARTICLES 73 ET 74 DE LA LCM : APPROBATION DE LA DESCRIPTION TECHNIQUE DÉPOSÉE ET VIDIMÉE PAR L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE ET PUBLICATION DES AVIS**

**ATTENDU** qu'à un endroit sur la rue du Jolicoeur, l'assiette du chemin public existante n'est pas conforme aux titres de propriété que la municipalité détient;

**ATTENDU** qu'en vertu des articles 73 et 74 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité peut, tout en complétant certaines modalités, devenir propriétaire du terrain sur lequel est construit un chemin existant;

**ATTENDU** que monsieur Éric Bujold, arpenteur-géomètre a déposé, au bureau de la municipalité, le document inscrit sous le numéro 6941 de ses minutes dûment vidimé comportant le plan et la description technique d'une partie du lot 5 448 791 au cadastre du Québec supportant l'assiette de la voie publique existante sur la rue Jolicoeur;

**ATTENDU** que toutes les formalités exigées en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* sont complétées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- d'approuver, conformément à l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales, la description technique vidimée déposée par Éric Bujold en sa qualité d'arpenteur-géomètre inscrit sous le numéro 6941 de ses minutes;
- de se prévaloir des articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales* mis à la disposition de la municipalité afin d'acquérir l'assiette du chemin sur lequel le chemin public est construit, en l'occurrence sur une partie du lot 5 448 791 pour le cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac supportant la rue Jolicoeur;
- de publier, tel que prescrit par le susdit article et en conformité avec la politique de communication municipale, les avis dans le journal l'Arrivage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## AFFAIRES DIVERSES

17-03-091

### **APPUI À QUAD-AMIANTE DANS LEURS DÉMARCHES AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS EN VUE D'OBTENIR LA PERMISSION D'UTILISER LA VOIE FERRÉE CONSTRUITE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR UN SENTIER QUAD**

La direction du «Club Quad Amiante» s'adresse à la municipalité d'Adstock souhaitant leur appui en vue d'obtenir, du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) l'autorisation d'utiliser la voie ferrée construite sur le territoire de la municipalité d'Adstock pour un sentier quad.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de confirmer, à la direction du «Club Quad Amiante», que la municipalité d'Adstock appui leurs démarches auprès du MTMDET en vue d'obtenir l'autorisation d'utiliser la voie ferrée construite sur le territoire de la municipalité à des fins de sentier quad.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-03-092

### **MISE À NIVEAU DU CENTRE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS À UN ARCHITECTE**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock met à niveau le centre sportif Mariette et Joseph Faucher;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier un mandat d'honoraires professionnels à une firme d'architectes afin de produire des plans et devis et la gestion complète de l'appel d'offres;

**ATTENDU** que le montant estimé du mandat est inférieur à 25 000 \$, la municipalité peut accorder ce mandat de gré à gré;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de confier, à la firme «Lemay Côté Architectes inc.», un mandat d'honoraires professionnels en vue de produire des plans et devis et de conduire la gestion de l'appel d'offres concernant la mise à niveau du centre sportif Mariette et Joseph Faucher. Le montant de ce mandat est de 21 700, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **CORRESPONDANCE ET RAPPORTS**

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

Demande d'annexion d'une partie du territoire de Thetford Mines

Le 1<sup>er</sup> mars courant, la municipalité d'Adstock accusait réception d'une communication provenant des contribuables habitant sur le chemin du Bocage, secteur Thetford Mines. Ceux-ci prient le conseil municipal d'Adstock de poursuivre et de conclure le projet d'annexion présenté l'automne dernier.

**RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS**

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

**INFORMATIONS MUNICIPALES**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 3 avril 2017, 19h30 en la salle du Centre communautaire intergénérationnel.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

17-03-093

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu de lever la séance à 21h35.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon

jrt